

CONFERENCE PARITAIRE
DE LA MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT, GENÈVE

A C C O R D

SUR LA RECONDUCTION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DE LA METALLURGIE DU BÂTIMENT, GENEVE, ET LA RECONDUCTION DE L'EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DE LA MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT, GENÈVE

Les parties signataires des Conventions collectives de travail de la Métallurgie du Bâtiment suivantes :

- Convention collectives de travail pour le métier d'installateur en chauffage, ventilation et climatisation ainsi que pour le métier d'isoleur dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour le métier de monteur électricien dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour le métier de ferblantier, installateur sanitaire dans le canton de Genève
- Convention collective de travail pour les métiers de la serrurerie, constructions métalliques et du store dans le canton de Genève

ont décidé

de reconduire pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015, les Conventions collectives susmentionnées, venant à échéance le 31 décembre 2014.

Le nouvel article 8.01 des Conventions collectives est donc modifié en ce sens et a la teneur suivante :

« Art. 8.01 – Entrée en vigueur et durée de la Convention collective

La date d'entrée en vigueur de la présente Convention collective de travail est le 1^{er} janvier 2015.

Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2015, à moins que les parties contractantes n'en décident la prolongation. »

De plus, les parties signataires :

1. confirment, pour les quorums selon l'article 2 LECCT, les chiffres mentionnés dans leur requête d'extension des salaires prévus par les conventions collectives de la Métallurgie du bâtiment, Genève du 26 juillet 2013 ;

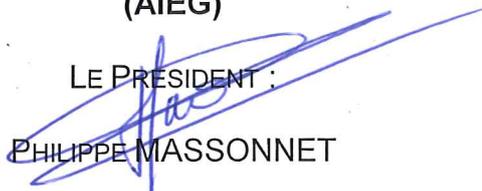
2. décident de demander la prorogation de l'extension de son champ d'application pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Ainsi fait à Genève en cinq exemplaires, le 14 octobre 2014

POUR LES ASSOCIATIONS PATRONALES

ASSOCIATION DES INSTALLATEURS
ELECTRICIENS DU CANTON DE GENEVE
(AIEG)

LE PRESIDENT :


PHILIPPE MASSONNET

LE SECRETAIRE


MYRIAM KOESSLER ROSSI

METAL GENEVE, ASSOCIATION GENEVOISE
DE LA CONSTRUCTION METALLIQUE ET DU
STORE

LE PRESIDENT :

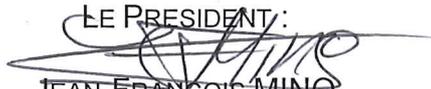

STEPHANE DENTAND

LE SECRETAIRE

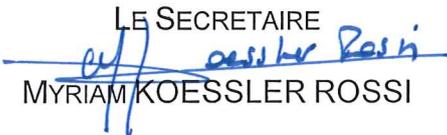

MYRIAM KOESSLER ROSSI

AGCV-SUISSETEC, ASSOCIATION
GENEVOISE DES ENTREPRISES DE
CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

LE PRESIDENT :

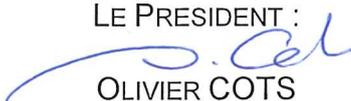

JEAN-FRANÇOIS MINOT

LE SECRETAIRE


MYRIAM KOESSLER ROSSI

ASSOCIATION DES MAITRES FERBLANTIERS
ET INSTALLATEURS SANITAIRES DU CANTON
DE GENEVE (AMFIS)

LE PRESIDENT :


OLIVIER COTS

LE SECRETAIRE


MYRIAM KOESSLER ROSSI

SYNDICAT PATRONAL GENEVOIS DE LA
CONSTRUCTION METALLIQUE (SPGCM)

LE PRESIDENT :


BERNARD DURUSSET

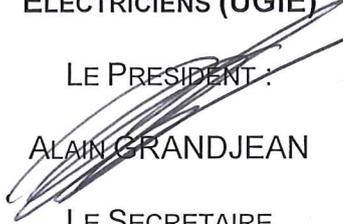
LE SECRETAIRE


NICOLAS DROZ

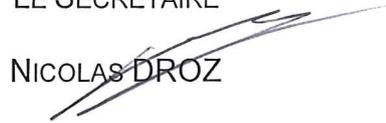
SUISSETEC, SANITAIRE FERBLANTERIE TOITURE, GENEVE

UNION GENEVOISE DES INSTALLATEURS
ELECTRICIENS (UGIE)

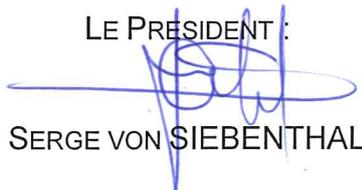
LE PRESIDENT :


ALAIN GRANDJEAN

LE SECRETAIRE


NICOLAS DROZ

LE PRESIDENT :


SERGE VON SIEBENTHAL

LE SECRÉTAIRE :


SONIA GATTI

SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL UNIA

GROUPE DES ELECTRICIENS

LE PRESIDENT :

GAETANO INCARBONE



GROUPE DES SERRURIERS

LE PRESIDENT :

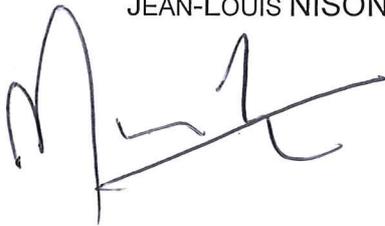
PHILIPPE GROSCLAUDE



GROUPE DES MONTEURS EN CHAUFFAGE

LE PRESIDENT :

JEAN-LOUIS NISON



**GROUPE DES FERBLANTIERS
INSTALLATEURS SANITAIRES**

LE PRESIDENT :

LORENZO PIERELLA



LE SECRÉTAIRE:

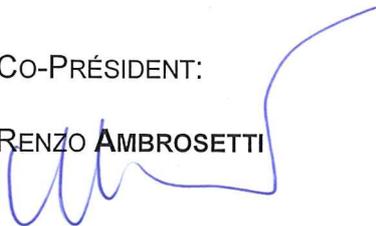
STEPHANE MIGNOT



LE SECRÉTARIAT CENTRAL

CO-PRÉSIDENT:

RENZO AMBROSETTI



MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR

ALDO FERRARI

